Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle grossesse

Par **Aurelie3892**, le **20/08/2016** à **19:02**

Bonjour
Mon employeur m'a demandé de signer une rupture conventionnelle dans le but d'éviter un licenciement pour motif économique. Le problème c'est que je suis enceinte (et il le sait), et j'aimerais me protéger. Je doute du motif économique invoqué. Je n'aimerais pas me mettre en conflit avec lui car il a toujours était sympathique et bien veillant en vers moi mais du fait de ma grossesse je n'aimerais pas prendre une mauvaise décision. J'ai l'impression d'être la seule qui va être "licenciée " surtout que le mois dernier ils ont embauché une nouvelle personne..

Par **P.M.**, le **21/08/2016** à **09:34**

Bonjour,
Une rupture conventionnelle n'a pas pour vocation à se substituer à un licenciement économique et ce serait vraisemblablement votre intérêt que ce soit cette procédure qui soit engagée à moins éventuellement d'accepter un gros chèque...
La bienveillance d'un employeur qui veut se séparer de vous pendant votre grossesse peut être finalement mise en doute...

Par **Aurelie3892**, le **21/08/2016** à **11:46**

Merci de votre réponse. c'est ce que je pense également qu'il n'est pas dans mon intérêt de signer cette rupture. surtout qu'on me demande de donner une réponse très rapidement.
Ils sont 2 associés et l'un d'eux (pas celui qui est "bienveillant") m'avait convoqué une fois dans son bureau pour me dire qu'il n'était pas satisfait de mon travail car il me trouver trop lente (cette lenteur était du à mon état de fatigue extrême du début de grossesse j'ai d'ailleurs été arrêtée 2 semaines pour ça) je ne sais pas comment se passe la procédure pour les licenciements économiques mais la j'ai un peu l'impression que ça s'est décidé du jour au lendemain parce que si une entreprise va mal on embauche pas une nouvelle personne. J'ai plus l'impression qu'il s'agit d'un licenciement déguisé. Je n'ai pas encore envoyer ma déclaration de grossesse car je n'ai rdv que la semaine prochaine mais j'ai annoncé oralement a mon employeur (le "bienveillant") ma grossesse il y a déjà 2 mois soit des le début car j'étais bcp malade. ils me mettent dans une situation tres délicate, je doute de pouvoir retourver du travail dans l'immédiat du fait de ma grossesse. Je suis extrêmement déçue

Par **P.M.**, le **21/08/2016** à **11:51**

En acceptant une rupture conventionnelle plutôt qu'un licenciement économique vous vous priveriez déjà de pouvoir accepter le CSP...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même d'un avocat spécialiste...

Par **Aurelie3892**, le **21/08/2016** à **12:11**

Merci bcp de m'avoir éclairer je ne connaissais pas du tout le csp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés